

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - ETUDES

La ville de Lomme octroie une aide pouvant aller jusqu'à 400 € aux jeunes de 16 à 25 ans :

- pour des études générales post bac
- pour des études professionnelles de CAP à bac+2, hors stage
- Lommois depuis au moins un an
- Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

En échange ils s'engagent à effectuer 35 heures de volontariat dans une association lommoise.

Les justificatifs à fournir :

- Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)
- Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.
- R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)
- Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville et à remettre soit directement au service Insertion Jeunesse situé à la Mission Jeunesse : 1 avenue de la République ; soit à envoyer à

[http://mjломме@mairie-ломме.fr](mailto:mjломме@mairie-ломме.fr)

<https://www.ville-ломме.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Aide-aux-etudes>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-ломме.fr/>